

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

Le 28 février deux-mille vingt-cinq à 18 h 30, le conseil municipal de Champcevais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANCHIS, maire.

Étaient présents : Mesdames Jeanine BUSSON, Annie COMMEAU-PINEL, Eliane HAURY, Marie-Claude PRISOT, Messieurs Jean-Pierre SANCHIS, Roland MARINGE, Cédric DUPERROY, Jérôme DENIS, David DUMOUTIER

Étaient absents excusés : Messieurs Daniel BOITELET, Jean-Pierre FILIPIAK

Monsieur Cédric DUPERROY est nommé secrétaire de séance.

Monsieur SQUERI, assiste à la séance en qualité d'auditeur silencieux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal pouvant valablement délibérer, le maire ouvre la séance, et rappelle l'ordre du jour comme suit :

- Approbation compte rendu réunion du 31 janvier
- Réforme redevances des agences de l'eau
- Point réunion de cadrage assainissement collectif du 10 janvier
- Tarif de l'assainissement 2025
- Remise à jour des bases foncières
- Informations
 - Point réunion aménagement place de la mairie et circulation
 - Chemins de randonnées
 - Consultation civique
 - Point dossier centre de détention
 - Borne de recharge rapide
 - Sécurité mairie
 - Logements – rue des maisons blanches
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 DECEMBRE 2024

Le compte rendu n'appelant pas de remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

REFORME REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025

Le maire rappelle que lors de la réunion des 20 décembre 2024 et 31 janvier 2025, le conseil municipal avait ajourné la prise de décision sur l'application de la réforme des redevances des agences de l'eau, par défaut d'information sur les modes de calcul et dans l'attente de la diffusion de l'outil de simulation.

Il précise, que dans le prolongement de la réunion sur le dossier de réfection du réseau d'assainissement collectif, il a pu obtenir de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la procédure de calcul et les coefficients de majoration appliqués par l'Agence.

Il propose d'appliquer pour 2025, les mêmes taux de redevance pour performance des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif, comme suit

Volume annuel * taux AESN (0,089 € en 2025) * modulation (0,3 en 2025).

L'agence de l'eau a fixé pour 2025 le taux AESN à 0.089 et le coefficient de modulation à 0.3 pour 2025.

La contre valeur correspond au taux AESN * modulation soit $0.089 \times 0.3 = 0.027$ €/m3 pour 2025.

Fin 2025, la commune devra estimer le coefficient de modulation (à l'aide d'un outil en ligne proposée par l'Agence de l'Eau) et délibérer en fixant une contre-valeur qui est le produit du taux de l'AESN (qui sera de 0.356 en 2026) et du coefficient de modulation avec majoration possible pour tenir compte des écarts possibles entre l'estimation et le coefficient réel de la modulation, des impayés,...

Le coefficient de modulation sera établi en tenant compte de différents critères : l'autosurveillance pour 30%, la conformité réglementaire pour 20% et l'efficacité du système d'assainissement pour 20%.

Coefficient de modulation = 1 – autosurveillance (0 à 0,3) – conformité réglementaire (0 à 0,2) – efficacité assainissement (0 à 0,2)

A l'issue des débats, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide d'appliquer une redevance de 0,023 €/m3, au titre de la redevance pour performance des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif.

POINT REUNION DE CADRAGE SUR LE DOSSIER DE REFECTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le maire indique qu'une réunion de cadrage sur l'avancement du dossier de réfection du réseau d'assainissement collectif a eu lieu à la mairie le 10 février, à laquelle ont assisté plusieurs membres de l'équipe municipale.

Le coût approximatif des travaux, établi au 12 février 2025, par le cabinet GEOTEC, présente un comparatif entre deux solutions :

- Réfection partielle
- Réfection globale

Commune de CHAMPCEVRAIS					
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement					
diverses rues					
DQE - AVP					
Estimation de l'opération					
RECAPITULATIF TRAVAUX		SOLUTION SDA	Proposition MOE		
		Réhabilitation du réseau	LOT N°01 Réhabilitation du réseau	LOT N°02 Contrôles COFRAC	
Ass 100	Forfaits Généraux		20 500,00		
Ass 200	Terrassements généraux		111 884,00		
Ass 300	Canalisation - Equipement		126 189,00		
Ass 400	Réhabilitation sans tranchée	490 000,00	98 144,00		
Ass 500	Poste de refoulement (Réhabilitation existant)		41 380,00		
Ass 600	Refection - Divers		124 665,00		
Ass 700	Recherche de réseaux dans le cadre de la norme NFS 70-001		6 570,00		
C 100	Contrôle d'étanchéité			14 364,00	
C 200	Inspection télévisée			6 856,00	
C 300	Compactage des tranchées			2 590,00	
	Total Travaux	490 000,00	529 332,00	23 800,00	
TOTAL HT (LOT 1 + LOT 2)		490 000,00		553 132,00	
	imprévus	24 500,00	5,00%	27 656,60	
Estimation totale de l'opération		514 500,00		580 788,60	
	T.V.A.	102 900,00	20,00%	116 157,72	
TOTAL TTC		617 400,00		696 946,32	
OPTIONS		SOLUTION SDA	Proposition MOE		
			LOT N°01	LOT N°02	
Ass 500	Plus value pour remplacement compet du poste de refoulement	..	30 400,00		
Ass 300	Moins value pour pose de canalisation PVC (à la place de forme)	..	-5 130,00		
Linéaire de canalisation remplacée (tradi)		0 ml	513 ml		
Linéaire de canalisation réhabilité (sans tranchée)		761 ml	479 ml		
Nombre de manchettes courtes		13 U	8 U		
Nombre de branchements repris		35 U	44 U		
Linéaire de canalisation de branchement (tradi)		?	232 ml		
Fait à TROYES, le 12/02/2025					

Le rapport du maire entendu, le conseil municipal, prend acte de l'avancement du dossier.

TARIF ASSAINISSEMENT 2025

Le maire porte à la connaissance des membres que dans le cadre du dossier de réfection du réseau d'assainissement collectif, les représentants de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, lui ont précisé, que l'étude du dossier de subventionnement est étroitement conditionnée au tarif de l'eau hors taxe, constituera une alerte qui conduira l'agence à examiner la durabilité de la gestion du service.

En tout état de cause, un tarif de l'eau, hors redevances, inférieur à 1,10 HT/m³, sera un frein à l'attribution de la subvention d'investissement.

Il précise qu'à ce jour, le tarif fixé par la commune s'établit à 0,98 € HT/m³, et subira inmanquablement une forte augmentation à l'issue des travaux de réfection du réseau. Pour information la tendance observée montre une augmentation tarifaire trois à quatre fois supérieure, appliquée après rénovation du réseau.

Afin de limiter l'impact après travaux, et assurer une étude positive de notre dossier de subventionnement, il propose de majorer le prix de l'eau, hors redevances à effet au 1^{er} janvier 2025.

Le rapport du maire entendu, et à l'issue des débats, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide de fixer à 1,50 € HT/m³, au 1^{er} janvier 2025 le tarif de l'eau, hors redevances.

REMISE A JOUR DES BASES FONCIERES

Le maire rappelle que dans le prolongement de l'étude produite par le cabinet Ecofinance, le sujet de l'actualisation des bases foncières a été évoqué lors des conseils de janvier et février 2025.

De même, il indique s'interroger sur les suites à donner à cette étude, (classement sans suite, ou signature de la convention d'assistance...), sachant que les bases devront être actualisées en 2026, au plus-tard.

A l'issue des débats, le maire est invité à se rapprocher du cabinet afin de connaître les modalités de contrôle des bases foncières actuelles, (déclaratif ou contrôle sur place ?).

POINTS D'ACTUALITE

REUNION AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE

Le maire présente le compte rendu de la réunion organisée avec le service voirie du CD89, relatif à l'étude de faisabilité sur l'aménagement de la circulation et du stationnement minute sur la place de l'église, et de réduction de la vitesse rue des Variétés et rue du Pressoir.

Une première étude incomplète a été présentée comme ci-après, et devra être retravaillée avant éventuelle validation. De même, le CD89, proposera un essai de chicanes en entrée et sortie du village.



Les membres du conseil municipal, prennent acte de l'information.

CHEMINS DE RANDONNEES

Le maire présente le courrier adressé à toutes les communes par le Président de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre, relatif à la gestion et entretien des chemins de grandes randonnées en partenariat avec l'association « A chacun son chemin en Puisaye-Forterre ».

Pour permettre aux touristes qui visitent notre territoire de pratiquer la randonnée dans les meilleures conditions, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre s'est dotée d'un dispositif de balisage des sentiers particulièrement efficient. La mise en œuvre en a été confiée à l'association « A chacun son chemin en Puisaye-Forterre » (ACSCPF), qui depuis maintenant 8 années a balisé plus de 100 chemins, soit près de 1100 kilomètres.

L'intérêt de cette opération et les retombées sur la Puisaye-Forterre ne sont plus à prouver. Les différents commentaires laissés par les touristes le démontrent régulièrement.

Cela dit, les chemins ont besoin d'être régulièrement entretenus pour être praticables. Aussi, la Communauté de communes a demandé à l'association « A chacun son chemin en Puisaye Forterre » d'établir un diagnostic des sentiers balisés pour chaque commune. Vous pourrez, grâce à ce tableau, identifier les parties de sentiers qui nécessitent :

- un fauchage vertical c'est-à-dire une taille des ronces et des branches basses ;
- un fauchage au sol pour que le sentier soit praticable toute l'année ;
- un désherbage du pourtour des balises qui doit être effectué manuellement.

A l'issue de la présentation, les membres du conseil municipal s'accordent pour reconnaître que ce sujet fait partie des objectifs de l'équipe municipale.

CONSULTATION CIVIQUE

Le maire informe les conseillers d'un projet de développement des activités de l'exploitation agricole du Carbon, qui prévoit une augmentation substantielle du cheptel de bovins, et nécessite pour ce faire une consultation civique. Celle-ci se déroulera du 14 mars au 14 avril et les dossiers sont consultables en mairie ou sur le site de la préfecture.

DOSSIER CENTRE DE DETENTION

Le maire indique que dans le prolongement de la réunion du conseil du 31 janvier 2025, relatif au projet de création d'un centre de détention, il a, avec Roland MARINGE et Cédric DUPERROY, rencontré les deux sénateurs et le préfet de l'Yonne, qui ont accueilli favorablement notre candidature.

De même un courrier en ce sens a été adressé à M. le ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Les membres du conseil municipal, prennent acte de l'information.

BORNE DE RECHARGE RAPIDE

Le maire porte à la connaissance des membres qu'après de multiples relances auprès du SDEY, l'entreprise en charge de la réfection du trottoir place de l'église est enfin intervenue ces derniers jours, pour réaliser le raccord de revêtement en béton lavé.

L'opération d'installation de la borne de recharge rapide est enfin terminée.

Les membres du conseil municipal, prennent acte de l'information.

SECURISATION MAIRIE

Le maire rappelle que dans le prolongement des recommandations du service des archives départementales, édictées à l'issue de son dernier contrôle sur place, le dossier de sécurisation de la mairie a été évoqué lors du conseil du 28 octobre 2024.

La Société VERISUR, interrogée à l'époque, avait remis une première offre tarifaire, suivie d'une seconde, le 28 janvier dernier, modifiée comme suit :

	Offre 1	Offre 2
- Matériel :	2.358,00 € ttc	1.498,00 € ttc
- Abonnement mensuel :	104,40 € ttc	80,40 € ttc

L'offre étant calculée sur l'acquisition du matériel par la mairie et contrat d'abonnement mensuel, les membres du conseil, suggèrent de comparer les coûts avec une solution en abonnement mensuel avec mise à disposition du matériel, et invite le maire à revenir devant le conseil avec l'étude comparative.

LOGEMENTS COMMUNAUX - RUE DES MAISONS BLANCHES

Le maire indique qu'il a été informé par les locataires que depuis la mise en place de conteneurs individuels pour les déchets ultimes, ils sont contraints de stocker dans la cour les sacs jaunes destinés aux biodéchets.

Cette nouvelle disposition pose le problème de nuisances causées par les chats qui déchirent les sacs.

Il suggère de solliciter le service déchetterie de la Communauté de Communes, pour mise à disposition de conteneurs jaunes à couvercle.

Il propose également d'étudier la possibilité de créer un abri pour ranger les vélos des enfants.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, émet un avis favorable aux propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.



Le Maire,

Jean-Pierre SANCHIS